TINQUEUX VILLE

**ARRETE DU MAIRE**
**NUMERO 2023-159**

Le Maire de Tinqueux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par Monsieur WAWRZYNIAK concernant des travaux de livraison de béton au numéro 1 de la rue Louise de Bettignies nécessitant un passage pour un camion par l'accès arrière au terrain par l'avenue Gabriel Péri à Tinqueux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur à Tinqueux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Le vendredi 26 mai 2023, l'entreprise Silvex Beton Reims réalisera pour le compte de Monsieur WAWRZYNIAK des travaux de livraison de béton au numéro 1 de la rue Louise de Bettignies nécessitant un passage pour un camion par l'accès arrière au terrain par l'avenue Gabriel Péri à Tinqueux. Le stationnement sera interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée par panneaux. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

**ARTICLE 2** : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

**ARTICLE 3** : Monsieur WAWRZYNIAK sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

**ARTICLE 4** : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur WAWRZYNIAK.

Fait à Tinqueux le 11 mai 2023.

Le Maire,

VILLE DE TINQUEUX (Marne)

Jean-Pierre FORTUNÉ